



Histoire maritime de Bretagne Nord

1902, le dernier smogleur ou une affaire de contrebande de poivre en baie de Morlaix



*La tourelle du plateau des Duons à l'ouvert de la baie de Morlaix ressemble à une poivrière
(Photo François Madic)*

Smogleur était le terme employé au XIX^{ème} siècle pour désigner les hommes et les navires s'adonnant à la contrebande maritime entre la Grande-Bretagne et les côtes de France.

La contrebande d'alcool , mais également de tabac et de thé était pratique courante à Roscoff, Jacques Blanken , la raconte fort bien dans son livre sorti au printemps 2015 « Contrebandiers, smogleurs en Manche : histoire d'un commerce interlope »

Cette contrebande historique participa à la prospérité des négociants de Roscoff, elle s'arrêta vers 1830. Mais dès qu'un produit est interdit ou lourdement taxé, il existe à nouveau de la contrebande, j'ai trouvé dans la presse ancienne cette affaire de contrebande de poivre en grains en baie de Morlaix en 1902 : laissons parler les journaux d'époque.



Histoire maritime de Bretagne Nord

« **Une affaire de fraudes.** – le bruit courrait, avant-hier, qu'une grave affaire de fraudes venait de se produire aux environs de Morlaix.

Nous avons volontairement gardé le silence sur cette affaire, afin de ne pas gêner l'action de la justice.

des indiscretions ayant été commises, et le fait étant connu maintenant, nous, pouvons livrer à nos lecteurs le résultat de notre enquête.

Un yacht anglais débarquait récemment à Térenez, en avant de la rivière de Morlaix, 70 sacs de poivre, pesant 3 150 kilos.

Ces marchandises provenaient d'un entrepôt du Havre, d'où elles furent ensuite dirigées sur Jersey.

de ce dernier endroit, le chargement fut embarqué sur le yacht anglais en question pour être débarqué en fraude sur la côte.

On débarqua ensuite ce chargement dans un canot, pour être entreposé dans quelques maisons du littoral, et conduit ensuite à la gare de Ploouigneau, en petite vitesse, dans quatre voitures différentes. Le lieu de destination était la gare du Mans.

Le service de la douane fut prévenu trop tard pour effectuer la saisie et ne pouvait plus opérer légalement, car il était en dehors de ses rayons.

Un inspecteur des douanes s'est rendu aussitôt à la gare du Mans pour y attendre les instructions supérieures.

A ce moment, la saisie n'était plus possible, car l'action des douanes se trouvait en dehors des rayons délimités.

Un inspecteur de Morlaix est venu prendre, à Brest, les instructions du directeur des douanes, puis s'est rapproché du parquet de sa résidence, pendant qu'un employé supérieur de l'administration de Brest se rendait au Mans pour conférer, de son côté, avec le procureur de ladite ville.

Entre temps, le directeur des douanes de Brest demandait des instructions à l'administration de Paris.

Après avoir vainement attendu que les destinataires du chargement de poivre se présentent pour en prendre livraison. Le parquet du Mans a procédé, par commission rogatoire du parquet de Morlaix, à la saisie des sacs.

On sait que le tarif général du poivre est de 218 francs les 100 kilos, ce qui élève donc la fraude à 7 000 ou 8 000 francs. L'affaire est entre les mains du parquet de Morlaix.

On ignore encore le nom du destinataire du chargement, qui s'est fait, d'ailleurs, probablement inscrire sous un faux nom. »

La dépêche de Brest du 23 février 1902



Histoire maritime de Bretagne Nord



La gare de Plouigneau, commune rurale de l'Est de Morlaix, est plus discrète vis-à-vis de la douane pour les expéditions frauduleuses que la gare de Morlaix

un mois plus tard, en mars 1902, le yacht anglais le « Furcheur » est saisi à Carantec par la patache de la douane de Morlaix :

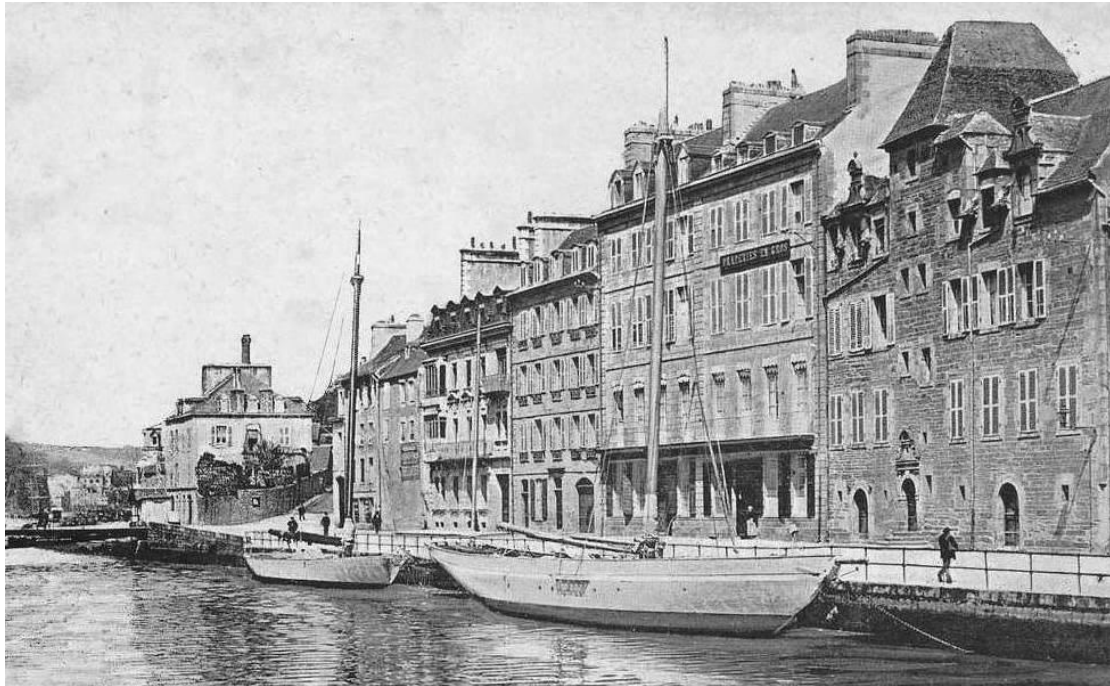
« **Carantec Saisie d'un yacht.** – Hier matin d'administration des douanes a saisi dans notre port un yacht de plaisance, qu'elle a immédiatement fait conduire à Morlaix et amarrer quai de Léon, devant le poste des douanes.

Cette saisie se rapporte à une grosse affaire de fraude sur les poivres en grains, dont a déjà parlé la Dépêche et qui est à l'instruction. »

La dépêche de Brest du 23 mars 1902



Histoire maritime de Bretagne Nord



Deux yachts désarmés au bassin de Morlaix, le Furcheur était-il semblable au plus petit ?

Les protagonistes de ce trafic sont arrêtés et passent, en octobre de la même année, devant le tribunal Civil de Morlaix voici le résumé du procès dans le journal « l'Eclairer du Finistère »

Tribunal Civil de Morlaix Audience du 17 octobre 1902

« L'affaire de fraude où étaient inculpés différentes personnes de la ville et des environs, MM. Charles Homon, Vincent Le Deunff, Charles Leriche, Jean Troadec, Joseph Broudic et Jean-Pierre Marzin, s'est close par la condamnation des inculpés.

Nous croyons inutile de développer les circonstances de cette affaire, qui est présente à toutes les mémoires d'autant plus que les faits ressortent d'eux même du jugement reproduit ci-dessous.

Rappelons cependant qu'en dehors des actes de fraude soulignés dans les considérants, M. Charles Homon a été au cours du procès incriminé de quelques autres faits frauduleux dont on n'a pas eu de preuve suffisamment certaines. tels, par exemple, l'importation de Jersey à Carantec, à bord de la Henriette, d'une certaine quantité de café ; d'une expédition, sous le faux nom de Prigent, de 16 sacs de poivre à la gare de Pleybert-Christ ; de différentes importations de denrées coloniales dont les quantités restent indéterminées.

Après le réquisitoire du procureur de la république et les brillantes plaidoiries des Maîtres Tilly-Kerveno, le Hir et Henry (ce dernier nouvellement inscrit au barreau plaideait pour la première fois), le tribunal, statuant en premier ressort, a rendu le jugement suivant : Charles Homon, Vincent Le deunff, Charles Leriche, Jean Troadec, sont convaincu d'avoir conjointement, dans la nuit du 15 au 16 février 1902 à Térenez, commune de Plouezoc'h débarqué et importé frauduleusement en France 3157 kilos net de poivre, à bord du Furcheur.

Novembre 2015 Pierre-Yves Decosse

<http://www.histoiremaritimebretagnenord.fr/>

[Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 2.0 France](#)





Histoire maritime de Bretagne Nord

Charles Homon, Joseph Broudic et Jean-Pierre Marzin sont convaincus d'avoir conjointement en aout 1899 sur la grève de Carantec, débarqué et importé frauduleusement 16 sacs de poivre pesant 979 kilos, 17 sacs de poivre pesant 1041 kilos, 20 sacs de café pesant 1170 kilos ; CH. Homon, Joseph Broudic, J-P Marzin, d'avoir en aout 1900, sur la grève de Carantec, débarqué et importé frauduleusement des denrées coloniales de quantité et de valeur indéterminée.

En conséquence, le tribunal pronance confiscation de 70 sacs saisis en dépôt à l'entrepôt des douanes de Morlaix ; de la voiture et du cheval de Jean Troadec, ayant servi au transport des 70 sacs : du yacht le Furcheur ; de la voiture et du cheval d'Homon, ayant servi au transport des denrées coloniales énoncées ; d'un moteur à pétrole servant au yacht le Furcheur ; Condamné par corps Homon, Le Deunff, Broudic, Leriche, Troadec à une amende solidaire de 19 728r. 96, égale du double de la valeur à l'acquit des marchandises versées en fraude en juillet ou aout 1902, ainsi qu'au paiement du double décime et du demi décime ; Condamne Homon, Broudic, Marzin à une amende de 1 000 fr. pour versement frauduleux d'aout 1900 ; Condamne Homon à un an de prison ; le Deunff, Broudic, Leriche, Troadec , Marzin à six mois de prison. Il sera sursis à la peine d'emprisonnement pour Troadec. Les condamne en plus au frais. »

L'Eclaireur du Finistère, journal d'union républicaine paraissant le samedi du 25 octobre 1902



Les débarquements en fraude de sacs de poivre en grains se faisait de nuit à l'aviron par des canots , comme sur les smogleurs de jadis des vieux chiffons dans les toletières empêchaient les avirons de faire du bruit

Novembre 2015 Pierre-Yves Decosse
<http://www.histoiremaritimebretagenord.fr/>

[Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 2.0 France](#)





Histoire maritime de Bretagne Nord

Commentaires :

Dans les souvenirs de la fille du gardien de phare de l'île Louet Louis Réguer « Au Pied du Phare » <http://mh1.fr/aupieddumphare/pdf/au-pied-du-phare.pdf#page=1&zoom=auto,-13,510> il est indiqué « pour la contrebande, Louis Raimon était le roi, il possédait un petit yacht rapide, le Furcheur, et il allait au large de l'Île Ricard attendre les bateaux qui le ravitaillaient en poivre et autres denrées prohibées. Le plus difficile était de débarquer la marchandise à l'insu des douaniers » Il y a peut-être une confusion, bien compréhensible pour des souvenirs d'enfance écrit bien des années après, entre le nom du yacht et pratiquait la contrebande et celui du canot qui débarquait

Nous ne savons pas exactement qui était le patron et l'équipage du yacht anglais Furcheur et de la Henriette. L'histoire ne dit pas non plus ce que sont devenu le yacht Furcheur et le bateau Henriette, un lecteur du site en sait peut-être plus .



La baie de Morlaix avec ses nombreux mouillages et grèves de débarquement est propice aux trafics.